

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LES ARPAJON (91)

10 779 habitants

RECRUTE

UN(E) CHEF(FE) DE POLICE MUNICIPALE

Sous l'autorité du directeur général des services, vous dirigerez et coordonnerez le service chargé d'assurer la tranquillité, la salubrité, la sécurité des personnes et des biens.

Le service est composé de 4 agents de police municipale dotés de gilets de protection, caméras piétons et armement (bombe lacrymogène, bâtons de défense, et pistolet à impulsion électrique).

Le service compte une brigade cynophile.

Missions :

- Application des pouvoirs de police du maire
- Organisation de la prévention- dissuasion
- Coordination des interventions sur le terrain
- Gestion de l'interface avec la population
- Développement et suivi des partenariats institutionnels et autres acteurs locaux
- Assistance et conseil technique auprès des élus
- Gestion administrative et contrôle juridique
- Veille réglementaire
- Gestion administrative et budgétaire
- Management du service
- Relations et contacts permanents
- Suivi de la convention de coordination entre la police municipale et les forces de l'ordre de l'Etat

Connaissances :

- De l'environnement territorial
- De la politique publique de sécurité et prévention
- De la typologie des risques et procédures d'urgence
- Des compétences de la police et de la gendarmerie nationale
- Du code pénal, de la route, de la santé publique
- Des réglementations relatives à la communauté des gens du voyage
- Des règles budgétaires
- Des caractéristiques des publics spécifiques (gens du voyage, SDF, communautés, mineurs etc...)
- De l'outil informatique et des techniques de vidéo protection
- Des gestes de premier secours
- De bonne condition physique
-

Être capable :

- De manager
- De proposer des solutions adaptées au contexte
- De communiquer en s'adaptant aux différents interlocuteurs
- De méthode, de rigueur, de synthèse
- De qualités relationnelles
- De dialoguer avec des populations spécifiques
- D'organiser son travail, d'autonomie
- De disponibilité
- De prise d'initiative en cas d'urgence
- De qualités rédactionnelles
- Du sens du service public
- Du respect de déontologie
- De bonne condition physique

L'exercice des activités du poste nécessite des déplacements dans et hors la commune.
Permis B est obligatoire

Temps complet – 37h30 (14 RTT)

Horaires de base : 8h00-17h00

Selon l'organisation du service et l'actualité communale, ces horaires peuvent être amenés à varier (soirées, week-ends, jours fériés, nuits, etc.)

Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire

Rémunération selon conditions statutaires + régime indemnitaire

Prime de fin d'année, COS, CNAS

Poste à pourvoir : Dès que possible

Adresser lettre de motivation et CV à Monsieur le Maire – 3 Rue René Dècle – 91180 SAINT GERMAIN LES ARPAJON ou par mail à rh@ville-sgla.fr